

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 28 JUIN 2005

L'An Deux Mille Cinq, le 28 Juin

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi, sur convocation de Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, en date du Mardi 28 Juin 2005, en séance publique.

Présidé la séance Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS, Président.

Secrétaire : Madame Geneviève PARMENTIER

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Michel MALATERRE-FOURÈS, Philippe BONNECARRÈRE, Christine DEVOISINS, Louis GOMBAUD, Michel FOURNIALS, Pierre FERRIERES, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Geneviève PARMENTIER, Laure SUDRE, Christian BONZI, Olivier BRAULT, Jean SICARD, Dominique BILLET, Marcel COULIOU, Jean-Marie GARCIA, Michel ALBINET, Thierry GINESTET, Serge NEAU, Robert RAYNAL, William NION, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Viviane COMBES, Claude JULIEN, Thierry ASTOULS, Félix TORRÈS, Robert GAUTHIER, Max AMIEL, Guy BORIES, Jean-Claude De LAPANOUSE, Jean-Louis MATHIEU, Michel TRÉBOSC, Gérard POUJADE, Michel MIENVILLE.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Barbara DESVALS-BARBEY, Frédéric ESQUEVIN, Gisèle DEDIEU, Nicole ENGEL, Laurence PUJOL, Jean CAYRE, Josian VAYRE, André BAUP, Joëlle FRANQUES, Henri JALBAUD-PUECH, Christiane SÉGURAC, Claude RAMON, Elisabeth LARAUD, Georges LACOMBE, Anne-Marie ROSÉ, Gérard SOULOUMIAC

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Louis BARRET (Pouvoir à Monsieur Michel FOURNIALS), Pierre COSTES (Pouvoir à Madame Christine DEVOISINS), Michel FRANQUES (Pouvoir à Madame Geneviève PARMENTIER), Christian CHAMAYOU (Pouvoir à Monsieur Henri JALBAUD-PUECH), Jean-Pierre BOUCLY (Pouvoir à Monsieur Gérard SOULOUMIAC), Michel DELPOUX

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Josette BÈS, Valérie ROMAIN, Josette BOUIN, Isabella DUFOUR-BAUMGARTNER, Elisabeth BOISARD, Bérengère MAUZY, Bruno CRUSEL, Francis MARCHAND, Jean-Philippe ROQUES, Christian MALGOUYRES, Doris HUCHEDE, Patrick TRANIER, Pierre CRESPO, Marcel CASSAGNES, Eliane CARLES, Brigitte CARRÈRE-DESFARGES, Jacques ANDRIEU, Jean-Claude RAFFANEL, Gérard FABRE, Pierre GUIRAUD, Nicole CABASSOT, Jacques HUC, Francis CANOVAS, Patrice MANGIONE

Présents : 34

Votants : 39

Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité.

N° 5 - 89 / 2005 : ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

Pilote : Direction Générale des Services

Autres services concernés : Affaires générales et juridiques.

PUBLIE LE

- 6 JUIL. 2005

Sous la Présidence de Monsieur Jean SICARD, doyen d'âge de l'Assemblée, rapporteur,

Par courrier en date du 20 juin, Monsieur Michel MALATERRE-FOURES a présenté à Monsieur le Préfet du Tarn sa démission de ses fonctions de Président.

En application de l'article L2122-15, cette démission est définitive à partir de son acceptation par le Préfet.

Dans cette perspective, il y a eu lieu de prévoir l'élection d'un nouveau Président.

Les conditions et le déroulement de cette élection sont régies par les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Articles L5211-2, L2122-4 à L2122-10, L2122-12, LO.2122-41).

Au terme de l'Article L2122-8, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Président est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire doit élire son Président parmi ses membres au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est élu.

Conformément à l'article L2122-12, l'élection du Président sera rendue publique par voie d'affichage dans les 24 heures suivant le scrutin.

Nul ne peut être élu Président s'il n'est pas âgé de 18 ans révolus.

Je vous propose donc de procéder à l'élection du Président dans les conditions précitées.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSÉ,

APRÈS AVOIR PROCÉDÉ AU VOTE,

PAR 2 ABSTENTIONS ET 37 POUR

↳ **DIT QUE** Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, est élu Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Pour extrait conforme,
Fait le 29 Juin 2005,

Le Président,



Philippe BONNECARRÈRE

